

**PASSERELLE EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE D'ACQUIS COLLÉGIAUX
POUR LES ÉTUDIANTS PROVENANT DU COLLÈGE AHUNTSIC
DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE BACCALURÉAT EN CHIMIE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
BIORESSOURCES DE L'UQAR**

Programme collégial		Programme universitaire	
Techniques de laboratoire - voie de spécialisation en biotechnologies (210.AA)		Baccalauréat en chimie de l'environnement et des bioressources (7077)	
202-102-AH	Éléments de chimie organique		
210-102-AH	Éléments de biochimie	CEB11109	Biomolécules
210-106-AH	Biochimie des macromolécules et métabolisme		
201-108-AH	Statistique appliquée		
210-104-AH	Analyses par spectrométrie moléculaire	CEB12109	Techniques générales de laboratoire I
210-105-AH	Analyse instrumentale par chromatographie et électrophorèse		
210-106-AH	Biochimie des macromolécules et métabolisme		
210-112-AH	Bioprocédés	CEB122 09	Gestion de qualité et bonne pratique de laboratoire
210-113-AH	Génie génétique		

Règles d'application pour la reconnaissance des acquis

Pour obtenir l'exemption de l'ensemble des cours mentionnés ci-dessus, l'étudiant doit avoir une cote de rendement collégiale (cote R) égale ou supérieure à 26.

Si cette condition n'est pas remplie, l'étudiant obtiendra certaines reconnaissances d'acquis si tous les cours de niveau collégial correspondants aux cours universitaires ont été réussis avec une moyenne générale égale ou supérieure à la moyenne de groupe.

L'admission à ce programme universitaire ne s'effectue qu'au trimestre d'automne. L'étude de la reconnaissance des acquis se fait après une admission et une inscription au programme universitaire.

NOTE : Dans l'éventualité d'une modification à la reconnaissance d'acquis ou de son non-renouvellement. Cette dernière ne s'appliquera qu'aux cohortes débutant leur formation universitaire après la date de la modification ou de la fin de la reconnaissance d'acquis.

Module de Chimie

(418) 723-1986, poste 1930
1 (800) 511-3382, poste 1930
module_chimie@uqar.ca

Mise à jour : mai 2016